

COMMISSION CULTURELLE MUNICIPALE

SECTION ANGLAIS

Règlement intérieur

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions sont effectuées au **Centre Social – 19 rue des rossignols** ou par mail : **secretariat.culturel@mairie-beauzelle.fr**
- Les inscriptions se déroulent à partir du mois de septembre jusqu'en juin sous réserve des places disponibles.

FONCTIONNEMENT ET DISCIPLINE

Tout élève inscrit doit suivre régulièrement les cours.

En cas d'absence ponctuelle, il doit en informer le professeur. Le cours ne sera pas remplacé, ni remboursé et aucune réduction ne sera accordée.

En cas d'arrêt définitif des cours (incapacité physique de participer aux cours, déménagement), il doit le signaler par courrier au Secrétariat de la Mairie et à son professeur.

La non observation du présent règlement ainsi que le non respect des paiements peuvent amener la Commission Culturelle Municipale à décider la radiation de l'élève.

DEROULEMENT DES COURS

- Les cours ont lieu du 1^{er} septembre 2020 à fin juin 2021.
- Afin de connaître le niveau de l'élève, un test sera proposé avant le début des cours aux nouveaux élèves.
- Les cours sont collectifs, par niveau, d'une durée de 1h30 chacun.
- Les cours tombant les jours fériés ne sont pas remplacés.

TARIF ET MODE DE PAIEMENT :

L'inscription correspond à un engagement pour la totalité de l'année scolaire.

Elle est assujettie au versement d'une cotisation dont le montant est fixé par décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal.

Toutefois afin de faciliter le paiement de la cotisation annuelle, un règlement en 3 fois au plus peut être demandé selon la périodicité suivante : **Octobre, Novembre, Décembre.**

Une fois admis aux cours d'anglais, l'élève ne peut prétendre au remboursement de la cotisation.

Les modes de règlement autorisés sont les suivants :

- chèque bancaire
- carte bancaire
- espèces en appoint
- chèques vacances

1 personne résidant dans la commune	285.00 €
1 personne ne résidant pas dans la commune	315.00 €

Fait à Beauzelle, le 2 juillet 2020

La Présidente de la Commission
Culturelle de Beauzelle